



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2018

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
25/09/2018

Date d'affichage
25/09/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

Etaient présents :

M. BERCHEM Franck, Mme BOUTROUX Stéphanie, Mme FAYOLLE Carole, M. GENESTE Jean-Guy, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Christian, Mme NEBOUT Roberte, M. POTHIER Fabrice, Mme TRIBOULET Véronique, Mme VILLENEUVE Odile

Procuration(s) :

M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. ROYER Franck

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TRIBOULET Véronique

Numéro interne de l'acte : 2018/09/28/0033

Objet : Avenant COSOLUCE

Madame le Maire donne lecture d'une proposition de convention de la société COSOLUCE (éditeur des logiciels de comptabilité, salaires, état civil, élections, ...) qui consiste à apporter des compléments au contrat déjà existant d'abonnement et de maintenance. En raison du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), il est donc nécessaire de signer cette convention autorisant l'éditeur à intervenir de différentes façons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention, et autorise Madame le Maire à la signer.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAGNET

Le Maire,

